

Association des Maires d'Ile-de-France



Revue de presse hebdomadaire

Commission Education, Action sociale

Semaine du 8 au 12 février 2016

<u>Clichy veut créer de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance</u>	3
<u>L'évaluation, une arme redoutable dans le débat toujours vif sur les rythmes scolaires</u>	4
<u>Villiers vote la refonte de sa carte scolaire</u>	5
<u>Mouvement de grève parmi les animateurs du périscolaire à Paris</u>	6
<u>Ivry : l'école le mercredi au prochain conseil municipal</u>	6
<u>197 élèves en moins et 50 professeurs en plus dans les écoles du 92</u>	7
<u>Gestion des cantines du XIIe : la droite obtient le rapport accablant</u>	8
<u>Ile-de-France : des propositions pour lutter contre les bidonvilles</u>	9
<u>Colombes : les professeurs en grève en appellent à la maire</u>	9
<u>Essonne : 3 450 élèves en plus prévus en septembre</u>	10

Clichy veut créer de nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance

Avec 420 places de crèches pouvant accueillir au total 620 enfants jusqu'à leur scolarisation, la ville de Clichy ne peut répondre qu'à 35-40 % des demandes des parents. «Notre objectif est d'augmenter la capacité d'accueil dans les crèches en créant 170 berceaux sur trois ans», affirme le maire (LR) Rémi Muzeau.

Un chiffre qui correspond à quelque 210 places effectives puisque toutes les familles n'optent pas pour la garde à temps plein.

Pour cela, la nouvelle municipalité a décidé de multiplier les pistes. Un plan d'action dont bénéficieront également les 220 assistantes maternelles clicheuses.

Crèche et assistantes maternelles à la place des locaux municipaux. La ville a décidé dans un premier temps de transformer des lieux existants. C'est le cas d'une salle polyvalente du quartier des Berges de Seine où une crèche de 20 berceaux ouvrira en 2017. Dix places supplémentaires sont également attendues dans la crèche des Galopins. Par ailleurs, la mairie annexe de la rue des Cailloux va être métamorphosée en relais d'assistantes maternelles (RAM) avec une capacité de 20 enfants. «Il y avait déjà deux RAM sur la ville mais aucun dans le quartier d'entrée de ville», précise Evelyne Lauer, adjointe en charge de la petite enfance.

Deux nouvelles constructions. Cela prendra évidemment plus de temps, mais deux nouvelles crèches vont voir le jour d'ici deux ans. Celle de la ZAC du Bac d'Asnières, au pied d'un des immeubles Sogeprom en cours de construction, avec 40 berceaux. Et celle de la ZAC entrée de ville (rue Bonnet), avec 60 berceaux supplémentaires.

Des berceaux supplémentaires dans les crèches privées. Elles s'appellent Les Petits Chaperons Rouges ou Babilou, ce sont des crèches privées et la ville souhaite aussi y augmenter le nombre de places municipales. Pour l'heure, la mairie ne dispose que de 5 berceaux dans chacune d'elles. Une option dont le coût est moins élevé que pour une place de crèche 100 % municipale : 7 000 € par an pour un berceau privé et 9 000 € pour une place en crèche publique. «Le but est que tous les petits Clicheux soient accueillis au moins un an dans une structure collective avant leur entrée en maternelle», souligne Evelyne Lauer.

Recrutement et partenariat. Les difficultés des collectivités en matière de petite enfance sont notamment liées au recrutement des auxiliaires de puériculture. «La ville avait par le passé des berceaux vides, faute de personnel», explique l'adjointe en charge du dossier. La municipalité a donc décidé de relancer un partenariat avec le lycée René-Auffray pour accueillir dans les crèches les stagiaires en cours de formation. Avec, évidemment, l'objectif de les garder.

Un jardin d'enfants dans le parc Salengro. La maison des gardiens, située en plein cœur du parc Salengro, va être transformée en maison de la nature pour les 2-3 ans. «Un lieu d'accueil ouvert à tous avec un projet pédagogique autour de la nature», explique Rémi Muzeau, soulignant que les travaux — dont le coût est estimé à 250 000 € — sont d'ores et déjà inscrits au budget 2016.

L'évaluation, une arme redoutable dans le débat toujours vif sur les rythmes scolaires

Les élus de France urbaine demandent au ministère de l'Education nationale de conduire avec les collectivités locales une évaluation des nouveaux temps scolaires, et au ministère en charge de la jeunesse et des sports une évaluation des temps périscolaires induits par la réforme des rythmes. Dans certaines communes "Hamon", on prépare les évaluations des expérimentations et les arguments pour leurs éventuelles reconductions.

Il était, en mai 2015, "encore trop tôt pour mesurer scientifiquement le bénéfice des nouveaux rythmes sur les apprentissages scolaires", estimait Najat Vallaud-Belkacem lors du point d'étape sur la réforme des rythmes scolaires. La ministre de l'Education nationale avait alors annoncé la mise en place de protocoles d'évaluation à la rentrée 2015 et la commande de deux travaux de recherche (*). Mais aujourd'hui, c'est une "évaluation de la réforme des rythmes scolaires entre les collectivités locales et le ministère de l'Education nationale" que demandent les élus de France urbaine, l'association née de la fusion de l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et de l'Association des communautés urbaines de France (Acuf).

Une évaluation conjointe dont l'objet ne semble pas a priori totalement bienveillant. Le but étant bien, "à l'issue d'une étude approfondie" de "discuter de l'efficacité réelle et de la pertinence de la réforme des rythmes scolaires, dont les difficultés de mise en œuvre et les coûts ont grevé l'action des collectivités déjà largement obérée par la baisse des dotations".

Une mise en perspective "dans un contexte de diminution de la ressource publique"

Plus précisément, "l'objectif serait de mettre en perspective, dans un contexte de diminution de la ressource publique, les moyens mis en œuvre par les collectivités au regard de l'amélioration des performances scolaires attendue par la réforme", expliquent-ils dans un communiqué. Il s'agirait "d'examiner les impacts de la réforme sur le fonctionnement et l'organisation des écoles tout en distinguant le cas de la maternelle de celui de l'élémentaire. Ce serait également l'occasion d'apprécier l'impact en terme de fatigue tant auprès des enfants que des parents. L'évaluation des coûts serait évidemment nécessaire, en plus de celle des résultats scolaires, étant rappelé que la réforme a pour ambition d'offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage".

Sur la question des temps périscolaires, les élus de France urbaine invitent le ministère en charge de la jeunesse et des sports (pour l'heure celui de Patrick Kanner) au même exercice. Ils souhaitent pouvoir conduire avec lui "une étude de l'impact sur l'organisation pédagogique et organisationnelle (recrutements, qualifications...) des temps périscolaires ainsi que sur l'activité des associations partenaires de l'école".

L'évaluation "ne pourra se faire que sur un temps suffisamment long"

Le hasard de calendrier avait mis en exergue, le 6 novembre dernier, le grand écart entre les coûts de la réforme déjà supportés par les collectivités et la question de son efficacité qui n'avait pas encore fait ses preuves faute, justement, d'évaluation (voir notre article ci-contre du 9 novembre 2015). La publication ce jour-là des résultats de l'enquête Cnaf/AMF sur les nouveaux temps périscolaires à la rentrée 2014 faisait apparaître un coût moyen de 223 euros brut - c'est-à-dire avant les aides de l'Etat et des CAF et hors dépenses d'investissement - par an et par enfant inscrit en NAP (nouvelle activité périscolaire).

C'était aussi ce 6 novembre que la présidente du comité national de suivi de la réforme des rythmes éducatifs, Françoise Moulin Civil, rectrice de l'académie de Lyon, avait remis son rapport sur l'évaluation des rythmes. Elle avait certes listé des "premiers effets" positifs tels que "une meilleure attention de la part des enfants", "une qualité accrue des apprentissages", "une réorganisation du temps scolaire plus équilibrante". Mais ceux-ci reposaient sur quelques témoignages et non pas sur une étude de grande échelle. Françoise Moulin Civil recommandait alors "une évaluation pédagogique qui tienne compte des effets de la réforme sur les apprentissages", reconnaissant que "celle-ci, forcément, ne pourra se faire que sur un temps suffisamment long". Apparemment, les élus locaux estiment que le temps est venu. Et ils veulent y être associés.

Villiers vote la refonte de sa carte scolaire

Libérer les écoles surchargées en rééquilibrant les effectifs entre les établissements. Voici l'objectif de la refonte de la carte scolaire que vote ce mardi soir le conseil municipal de Villiers (à l'Escale à 20 heures). Pour soulager les écoles Jaurès et Dudragne saturées, surtout au niveau du dortoir des petits et de la cantine, les élèves des différents quartiers seront davantage répartis sur les autres écoles les plus proches, soit Renon et Herriot pour Jaurès et Renon pour Dudragne.

La municipalité précise que seuls les nouveaux inscrits sont concernés et que les fratries ne seront pas séparées.

« Les habitants des nouvelles constructions du côté de la gare inscrivent en ce moment leurs enfants, nous les orientons donc vers Herriot pour soulager Jaurès », précise le cabinet du maire. Fini du même coup les deux cartes scolaires en vigueur jusqu'à présent (une pour la maternelle une pour la primaire), qui posaient problème à de nombreuses familles.

Le conseil débattrra aussi des orientations budgétaires pour l'année. Aucune hausse des impôts ni des tarifs des prestations municipales n'est annoncée. Les élus doivent également voter un protocole avec la Société Générale qui permettra à la ville de faire appel au fonds de soutien de l'Etat si les taux d'intérêt des trois emprunts contractés auprès de cette banque dépassent les 7 %. Il s'agit d'une ligne de crédit de 7 M€, mais qui ne sont pas les seuls emprunts toxiques contractés par Villiers.

Mouvement de grève parmi les animateurs du périscolaire à Paris

Les animateurs du périscolaire seront en grève ce mardi mais aussi vendredi prochain, à l'appel de la CGT, du Supap-FSU et de FO. Motif de la colère : les intéressés, qui sont plusieurs milliers, affectés dans les écoles, depuis la réforme des rythmes scolaires, dénoncent la multiplication des vacances et des petits contrats.

Mais également des couacs dans le versement des salaires. Ils souhaitent, enfin, une formation qui leur permettrait de passer un diplôme professionnel. Mais, alors que l'intersyndicale table sur une mobilisation de l'ordre de 60 % à 70 %, la Ville se veut rassurante : « Le mouvement ne devrait toucher que 180 établissements sur les 662 que compte la capitale. Les familles sont informées, mais 90 % des interclasses, 74 % des rythmes éducatifs et 75 % des études et garderies devraient être assurés ». Les grévistes, quant à eux, ont prévu de se rassembler les deux jours, à partir de 14 heures, devant la Direction des affaires scolaires. Ils y dénonceront notamment « inégalité de traitement » parmi les agents exerçant la même fonction : « la Ville rémunère de manière différente des personnels qui ont le même métier, la même charge de travail... Et les mêmes fonctions. Dans le même temps, elle refuse de former les personnels ». Des personnels de service, affectés dans les écoles parisiennes, devraient également se joindre aux animateurs grévistes.

Ivry : l'école le mercredi au prochain conseil municipal

Les écoliers d'Ivry pourraient, dès la rentrée de septembre, endosser leur cartable le mercredi matin plutôt que le samedi, comme ils le font depuis septembre 2014. Dans un communiqué diffusé ce mardi, Philippe Bouyssou (PCF), maire, annonce que la proposition sera soumise au conseil municipal le 18 février, « puis en dernière instance à la validation du conseil départemental de l'Education nationale ».

La décision fait suite à la consultation organisée dans la ville du 25 au 30 janvier. Parents et agents municipaux s'étaient prononcés en faveur du mercredi, quand les enseignants préféraient le samedi matin. « Il ne peut y avoir d'amélioration de l'école que si tous les acteurs avancent ensemble », estime la mairie.

197 élèves en moins et 50 professeurs en plus dans les écoles du 92

«Malgré une légère baisse des effectifs, le département bénéficiera de la création de 50 postes d'enseignants pour le premier degré, à la rentrée 2016», a annoncé officiellement ce mardi la direction académique des Hauts-de-Seine. Les écoles maternelles et élémentaires devraient en effet accueillir 187 élèves de moins en septembre prochain par rapport à la rentrée 2015.

Ces cinquante postes permettront selon l'administration de scolariser davantage de tout-petits - onze nouveaux postes sont dévolus aux moins de trois ans - , d'affecter des maîtres supplémentaires dans les secteurs prioritaires - dix-sept postes en plus - mais surtout de renforcer de la brigade des remplaçants, avec quarante postes supplémentaires.

Mais pour arriver à ce résultat, 116 classes maternelles et élémentaires seront fermées à la rentrée 2016, contre seulement 77 classes ouvertes : Courbevoie «perd» sept classes, Boulogne en ferme six, Colombes ferme sept classes et en ouvre deux, Nanterre en ouvre cinq et en ferme neuf, Gennevilliers en ferme neuf et ouvre six nouvelles classes à l'école Aubrac. Plusieurs villes ferment une ou deux classes sans aucune ouverture (à Châtenay, Clichy, Fontenay, Garches, Sceaux, Sèvres et Vanves).

«Encore une fois, le nombre d'élèves par classe est en augmentation»

«Encore une fois, le nombre d'élèves par classe est en augmentation par rapport à la rentrée 2015, alors même que pour la première fois depuis des années dans le département, les prévisions d'effectifs sont en baisse», a regretté ce mardi devant le directeur académique le syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles (Snuipp 92). Et de rappeler que si la création de postes de remplaçants est une nécessité, le nombre d'élèves par classe participe du «bien-être et de la santé des enseignants, donc de leur absentéisme». Le syndicat remet par ailleurs en cause la manière dont sont pourvus les postes pour la scolarisation des moins de trois ans. Ce dispositif est selon lui parfois mis en place «contre la volonté des équipes, dans des communes où la scolarisation de tous les enfants de moins de trois ans dont les parents en font la demande est déjà possible». Bilan du Snuipp 92 : «Dans notre département, les trois quarts des écoles n'auront rien vu de cette fameuse priorité au primaire».

Gestion des cantines du XIIe : la droite obtient le rapport accablant

L'opposition de droite du XIIe va pouvoir lire le rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris sur les dérives financières de la caisse des écoles du XIIe arrondissement. Saisi par Valérie Montandon et Matthieu Seingier, deux élus LR, le tribunal administratif a enjoint la mairie de Paris de transmettre le document aux intéressés.

« C'est la victoire de la transparence. Depuis que nous avons pris connaissance des problèmes de gestion, nous demandions à avoir accès au rapport mais la mairie a fait de l'obstruction », explique Valérie Montandon. Les deux élus avaient d'abord saisi la Cada (commission d'accès aux documents administratifs) qui s'était déclarée favorable à la transmission du document. La Ville s'y était pourtant refusée. Motif invoqué : plusieurs passages impliquant nommément des personnes devaient être occultés, ce qui rendait difficile la compréhension du rapport.

L'enquête est toujours en cours

« Ces occultations ne sont pas, au regard de leur nombre limité, de nature à dénaturer le contenu du rapport et à priver sa communication de tout intérêt », juge au contraire le tribunal administratif. « Après la lecture du rapport, nous y verrons sans doute plus clair sur la situation financière de la caisse des écoles et sur les subventions exceptionnelles présentées au conseil d'arrondissement que nous refusons de voter », note Valérie Montandon (LR). « Depuis fin 2014, l'équilibre financier a été retrouvé », assure-t-on à la mairie de Paris.

C'est en septembre 2014 que les élus de droite du XIIe ont appris, dans « le Point », que la caisse des écoles rencontrait de graves difficultés. L'article de l'hebdomadaire dévoilait une enquête de l'inspection générale de la Ville qui a entraîné le licenciement pour faute du directeur de la caisse des écoles.

Le rapport pointe « une situation financière très dégradée qui compromet la poursuite de l'activité de la caisse des écoles » et « un non-respect du code des marchés publics qui fait courir de nombreux risques à la caisse et à ses dirigeants ». La mairie de Paris avait d'ailleurs saisi le procureur de la République. Une enquête préliminaire est toujours en cours. « Selon ses conclusions, nous seront amenés ou non à nous porter partie civile », indique l'Hôtel de Ville.

Ile-de-France : des propositions pour lutter contre les bidonvilles

Neuf villes et collectivités (PCF) de petite et grande couronne parisienne se mobilisent pour lutter contre les bidonvilles en Ile-de-France. Les mairies d'Ivry, de Stains, La Courneuve, Montreuil, Aubervilliers, Saint-Denis, le président de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis), Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), le département du Val-de-Marne remettent ce jeudi au préfet de région un document de travail regroupant six propositions, faisant suite à la conférence régionale sur le sujet réunie en octobre dernier.

« Les expulsions systématiques ne constituent en rien une solution, elles ne font que déplacer les problèmes et ruinent les premiers jalons de l'insertion », assurent les collectivités mercredi dans un communiqué.

Colombes : les professeurs en grève en appellent à la maire

Faute d'avoir été reçus à l'Inspection académique, ils se sont rabattus sur la mairie. Une vingtaine de professeurs de collèges et lycée de Colombes ont manifesté devant l'hôtel de ville, ce mercredi 10 février. La maire (LR), Nicole Gouéta, a accepté de les rencontrer. La veille, lors d'une manifestation à Nanterre, ils avaient sollicité un rendez-vous à l'inspection académique, mais ils n'avaient pas été reçus.

En s'adressant à Nicole Gouéta, ils espèrent que celle-ci appuiera leurs revendications de maintenir les moyens dans les établissements à la rentrée prochaine. Le député de la circonscription, Alexis Bachelay (PS), a indiqué qu'il allait rédiger un courrier à la ministre de l'Education dans ce sens.

Essonne : 3 450 élèves en plus prévus en septembre

Les premières pétitions de parents d'élèves ou d'enseignants ont été lancées cette semaine pour contester les moyens mis en place pour l'Education nationale pour l'année 2016-2017. En Essonne, le conseil départemental de l'Education nationale se réunira jeudi 18 février pour dresser la carte scolaire de la prochaine rentrée.

En voici les grandes lignes, avec une fois encore une grosse poussée démographique. L'arrivée de 3 450 élèves supplémentaires par rapport à 2015 s'accompagne par le déploiement d'importants moyens humains.

Plus d'encadrement dans les écoles de l'éducation prioritaire. 2 100 écoliers supplémentaires (par rapport à 2015) rejoindront en septembre les bancs des établissements essonniers. « 161 postes supplémentaires sont déployés, indique Lionel Tarlet, le directeur académique de l'Essonne. Ça va nous permettre de créer 47 postes de Plus de maîtres que de classes (ce dispositif donne la possibilité d'affecter, sur la base d'un projet pédagogique, un enseignant supplémentaire dans une école ou un groupe scolaire). Toutes les écoles de l'éducation prioritaire de l'Essonne seront couvertes ». Globalement, 82 ouvertures de classes contre 69 fermetures ont été actées (45 créations conditionnelles, contre 75 fermetures en sursis).

Autre dispositif mis en place dans le cadre de la refondation de l'école : la généralisation de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Six classes nouvelles verront ainsi le jour en Essonne. Par ailleurs, 49 postes de remplaçants seront déployés. 26 d'entre eux seront spécialement consacrés aux remplacements des jeunes professeurs en formation.

De gros moyens pour les collèges. C'est le gros chantier de la rentrée avec l'entrée en vigueur de la réforme du collège et notamment la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires. Pour accompagner cette mesure nationale, 1 557 heures vont être débloquées sur le département, qui n'attend pourtant « que » 250 collégiens supplémentaires. « C'est positif en termes de moyens, souligne Sophie Vénétiay, cosecrétaire du syndicat Snes-FSU, majoritaire dans le second degré. Mais ça ne règle pas le fond du problème, à savoir la réforme elle-même ».

Les lycées, les grands perdants ? Pour accueillir les 1 100 lycéens supplémentaires à la rentrée, 684 heures en plus ont été débloquées par l'académie de Versailles pour l'Essonne. « C'est très insuffisant. Le taux d'encadrement diminue. La situation des lycées se dégrade », affirme Sophie Vénétiay, qui estime que la réforme du collège a un prix pour les lycées. « C'est complètement faux, répond Lionel Tarlet. Les lycées qui auront moins d'heures sont ceux qui perdent des élèves. La carte des formations dispensées en Essonne restera la même. »

Le Snes-FSU donne l'exemple du lycée Rosa-Parks de Montgeron qui a déposé un préavis de grève mardi. « Nous perdons 69 heures. Ce qui signifie la disparition de dispositifs ou spécialisations qui marchaient en première littéraire (initiation à la philosophie, option maths), la disparition du latin-grec pour les secondes ou encore la réduction des classes en demi-groupes. En gros, tout ce qui permet d'améliorer les conditions de travail », résume un enseignant du lycée.

« Ce lycée a fait le choix de limiter à 24 le nombre d'élèves par classe en seconde. Ils auraient assez pour faire autrement », rétorque Lionel Tarlet, qui doit rencontrer ce jeudi soir une délégation de représentants de l'établissement sur la question.